

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du vendredi 23 octobre 2020 à 20h00.

Date de convocation : 19 octobre 2020.

Date d'affichage : 30 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Nicolas LATHUILLIERE, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU, Laure SEYDOUX.

Benoît MEILHAC arrivé en séance à 20h30 n'a pas participé aux délibérations n° 2020/2310/071 à 2020/2310/072.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN ayant donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Willy BONFY ayant donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT ayant donné procuration à M. Nicolas LATHUILLIERE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le raccordement électrique du nouveau lotissement route de la Combe de Vaux. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

Ensuite, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY.

DELIBERATIONS :

2020/2310/071 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2020/2310/072 – Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial.

Le Maire fait savoir que notre contrat d'assurance des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance au 31 décembre 2021 et expose :

- qu'il paraît opportun pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la Commune charge le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : la Commune devra délibérer aux vues des résultats de la consultation, pour autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2020/2310/073 – Achat d'un logiciel de facturation pour le restaurant scolaire – Décision modificative n°2.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2020, de procéder au transfert de crédits en section d'investissement, considérant l'acquisition d'un logiciel de facturation pour le restaurant scolaire, puis il laisse la parole à M. Bernard COTTIN.

M. COTTIN explique qu'il a assisté, avec les secrétaires de mairie, à la présentation d'un logiciel permettant d'automatiser la prise en charge des présences ainsi que la facturation pour le restaurant scolaire. Il présente ensuite l'offre faite par le prestataire. M. Robert LUQUET explique que l'achat d'un logiciel est nécessaire pour le personnel, car la reprise du restaurant scolaire présente une surcharge importante de travail. Mme POTTIER précise que l'achat d'un logiciel permettra également de fiabiliser et sécuriser l'information. Après débat, sur le montant financier de l'offre de Berger Levrault M. Robert LUQUET propose aux élus intéressés de redemander une consultation, mais il précise que la mise en place sera repoussée. Il remercie M. Bernard COTTIN d'avoir travaillé sur ce dossier. Après nouvelle discussion des élus sur le coût et la prestation proposée, M. Robert LUQUET propose de passer au vote pour valider l'acquisition d'un logiciel de facturation. L'offre actuelle d'un montant de 7 500 € HT sera revue. Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT et Florence CHEVASSON prendront connaissance de l'offre afin de faire une nouvelle analyse. M. le Maire propose de voter la décision modificative afin d'inscrire la dépense au budget.

Section d'investissement :

- Article 2315/op. 191 : Travaux de voirie - 9 000 €
- Article 2051 /op. 111 : logiciel facturation petite enfance + 9 000 € (7 500 € HT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°2 ;
- Donne pouvoir au maire pour signer le marché après négociation dans la limite de l'offre initiale de 7 500 € HT ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2020/2310/074 – Destination des coupes d'affouage pour l'exercice 2020.

M. Robert LUQUET rappelle la mise en place des affouages sur la commune tous les ans, et laisse la parole à M. Dominique JOBARD. Celui-ci fait savoir que les affouages permettent la mise à disposition

de bois pour les habitants de la commune. Cette année il y a une seule demande d'affouage, alors qu'auparavant il y avait environ une dizaine d'affouagistes. Il propose ensuite à l'Assemblée de conserver la parcelle n°122 de la forêt communale de Nancelle inscrite à l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2020 et 2021.

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les affouages sur la parcelle 122 (forêt de Nancelle), déterminée par la Commission Forêt en collaboration avec l'ONF ;

- fixe le prix de la coupe à hauteur de 50 € par affouagiste pour l'année 2020 ;

- définit le règlement des affouages ;

- fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

* Abattage et façonnage : 15 avril 2021 ;

* Débardage : 15 octobre 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Affiliation des nouveaux élus locaux au régime général de la sécurité sociale.

M. Robert LUQUET porte à connaissance un courrier de l'Association des Maires de France concernant l'affiliation des élus au régime général de la sécurité sociale. Il laisse ensuite la parole à M. Bernard COTTIN afin d'expliquer les formalités

DELIBERATION.

2020/2310/075 – Lancement du projet de rénovation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle le projet de désamiantage de la couverture de la salle des fêtes ainsi que le projet de rénovation énergétique. Il propose de faire un audit dont le montant estimé est d'environ 4 500 € ainsi qu'une étude technique pour un coût d'environ 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer la consultation des bureaux d'étude ;

- Donne son accord pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment ainsi qu'une étude technique ;

- Autorise le Maire à solliciter toute subvention auprès des partenaires publics ou tout autre organisme compétent.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Clem – accueil de loisirs du mercredi.

Mme Florence CHEVASSON fait un point sur la réunion de la commission enfance jeunesse. Elle rappelle les conditions d'inscription au centre de loisirs, et indique que les personnes de La Roche Vineuse qui n'ont pas eu de place, n'ont pas fait leurs inscriptions dans les délais prioritaires. Elle annonce qu'un devis a été demandé au CLEM pour la mise en place d'un groupe supplémentaire le mercredi. Une première proposition d'un montant 7 177.50 € a été faite par le CLEM pour un groupe de 6 enfants sur 29 mercredis. Suite à une négociation avec ce prestataire, un nouveau devis d'un montant de 5 195 € a été transmis à la commune. Au vu du budget total alloué par la commune au CLEM, pour

l'ensemble des prestations sur l'année scolaire (garderie périscolaire, centre de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires) soit 24 092.31 €, la commission ne souhaite pas donner suite à cette proposition jugée trop onéreuse. Un nouveau point sera réalisé en fin d'année pour la rentrée 2021.

Point sur La Poste.

Messieurs Robert LUQUET et Jacques PEREIRA ont reçu un responsable de secteur de la Poste ainsi qu'un chef de projet « attractivité et transformation ». Il en ressort que sur 14 heures 30 d'ouverture il y a une charge hebdomadaire de travail de 4 heures 30, ce qui représente 19 minutes de charge moyenne de travail par heure.

A l'issue de ce constat, La Poste fait deux propositions à la commune :

- Modification des horaires en début d'année 2021 avec une ouverture deux jours par semaine soit le mardi 9h-12h/13h45-17h et le jeudi 9h-11h30/13h45-17h ;
- Reprise du service en gestion communale.

Après discussion M. Robert LUQUET propose aux élus de prendre une décision lors du prochain conseil municipal. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT propose de travailler sur un profil de poste.

DELIBERATION.

2020/2310/076 – Décision modificative n°3 – Opération d'aménagement Moncéry.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2020, de procéder au transfert de crédits en section d'investissement, considérant la création d'un nouveau réseau électrique pour le lotissement Demeures Access Route de la Combe de Vaux. Le montant des travaux est de 5 306.38 € HT.

Section d'investissement :

- Article 2315/op. 191 : Travaux de voirie - 6 500 €
- Article 2152 /op. 119 : Opération d'aménagement Moncéry + 6 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition ainsi que les modalités de répartition de ces crédits et autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à 4 droits de préemption, et les présente.

Plan local d'urbanisme : M. Robert LUQUET fait savoir que la commune a été sollicitée suite à un projet de vente d'une parcelle qui fait l'objet d'une réserve foncière pour la création d'un cheminement piéton. M. Dominique JOBARD explique que cette réserve foncière passe au milieu du terrain et le sépare en deux. M. Robert LUQUET propose de se renseigner auprès de M. Jean-André GUILLERMIN pour voir si la réserve foncière peut être levée soit par l'abandon du projet, soit par l'achat d'une partie du terrain en limite de propriété.

Artisans Vignerons : M. Robert LUQUET donne la parole à Mme Corinne MERLIN. Elle fait savoir que les Artisans Vignerons de Bourgogne du Sud organisent traditionnellement un salon début novembre à Hurigny. Cette année, en raison de la crise sanitaire, le salon ne peut pas avoir lieu sous sa forme habituelle. Sept caves ouvriront leurs portes le 7 et 8 novembre pour permettre une dégustation et un maintien des liens, dans le respect des mesures anti COVID.

Vendanges de l'Humour : M. Robert LUQUET annonce que le spectacle initialement prévu à La Roche Vineuses est annulé. Les autres dates sont maintenues avec des changements d'horaire.

TOUR DE TABLE :

Commission communication : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT indique que la commission a reçu un prestataire afin de présenter une application pour transmettre les informations aux citoyens sur téléphone et tablette.

En ce qui concerne le site internet, elle explique que Bernard COTTIN et Honorine ont réalisé un gros travail pour sa mise à jour. La commission fera une relecture fin novembre.

Pour le bulletin municipal une relecture des articles est prévue le 3 novembre. Elle rappelle la date du 30 octobre pour la remise des articles. Une réflexion est engagée par la commission sur une alternance bulletin municipal et feuillet d'information.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT fait savoir qu'il y a une demande pour la salle l'expo, pour une exposition en décembre. Mme Florence CHEVASSON évoque la mise à disposition possible de la salle pour des ventes éphémères.

Elle indique ensuite que la commission ne souhaite pas maintenir les cours de cuisine cette année, mais projette une séance de cinéma en plein air en juillet.

Sécurité : M. Jacques PEREIRA évoque le projet de mise en place de caméras de vidéosurveillance sur divers points de la commune (place du Chaucher, place des Loisirs et ateliers municipaux). Il est en attente d'un devis de la SMEE suite à son rendez-vous.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) : M. Dominique JOBARD fait un point sur les différentes actions du PETR (santé, informatique, rénovation thermique...) et indique que cette structure porte le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il explique que le SCOT va redémarrer et que des ateliers vont être proposés sur les mois de novembre et décembre afin de travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va précéder le document d'orientation.

Enfin, il fait savoir que le PETR va informer les collectivités des projets qui peuvent faire l'objet de subvention.

Mâconnais Beaujolais Agglomération : M. Dominique JOBARD informe les élus que le conseil devra se prononcer, lors de sa prochaine réunion, sur un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En ce qui concerne la station d'épuration, les travaux ont commencé. Un chemin d'accès à la future station a été réalisé et deux aérateurs sont installés sur le 2^{ème} bassin. Les travaux vont se poursuivre pendant au moins un an.

Syndicat des Eaux : M. Dominique JOBARD porte à connaissance le départ de la secrétaire du syndicat pour un poste de secrétaire de mairie à La Salle. Un nouvel agent, M. Ludovic COLETTA a été recruté pour son remplacement.

M. Dominique JOBARD refait également un point sur l'alimentation en eau du Gros Mont lors des travaux de changement de la canalisation qui alimente la commune par la galerie du TGV. Cette canalisation avait en effet eu une grosse casse en 2016 ce qui avait conduit à une distribution d'eau en bouteilles en juin 2016. Il faut donc la remplacer, mais pendant ce chantier, l'alimentation des quartiers les plus éloignés (Le Gros Mont) sera plus précaire. Avec l'accord de MBA, une solution de secours par le réservoir d'Hurigny a été trouvée en cas de besoin. Il ne devrait donc pas y avoir de problème pour ce chantier qui se déroulera fin novembre.

Comité de Jumelage : Mme Florence CHEVASSON indique que le voyage prévu en Italie en 2021, est reporté à une date ultérieure.

Comité de Fleurissement : M. Robert LUQUET rappelle que ce sont des bénévoles qui gèrent le fleurissement. Avec les épisodes de sécheresse, le comité a réduit le fleurissement. Il remercie les bénévoles pour leur implication.

Commission sécurité : M. Robert LUQUET informe que la commission sécurité a travaillé sur divers points, et il fait savoir qu'il a reçu M. Biard de la Direction des Routes et Infrastructures. A l'issue de cet échange, il indique qu'il est possible de limiter certains secteurs à 30km/h. Il conviendra de déterminer des zones qui ne soient pas trop étendues. Il précise que le radar pédagogique a été installé route de la Combe de Vaux.

M. Dominique JOBARD demande s'il a des informations concernant la stabilisation de la voie verte au-dessus du terrain de tennis. M. Robert LUQUET lui indique que pour le moment, la DRI n'a pas les fonds

pour réaliser les travaux.

DATES : Le 25 novembre 2020 : conseil municipal ;
 Le 12 décembre 2020 : conseil municipal.

M. Robert LUQUET indique qu'il n'y aura pas de manifestation, mais un simple dépôt de gerbe pour le 11 novembre en raison des restrictions sanitaires du COVID.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h55
Le prochain Conseil municipal se tiendra le 25 novembre.